

Les AVC ou Accidents de la Vie Courante

Les accidents de la vie : un problème de santé publique

11 millions d'accidents ont lieu chaque année blessant près de 5 millions de personnes. Non, ils ne se produisent pas sur la route mais dans la vie courante. Triste constat qui touche plus de la moitié des Français, enfants et seniors en tête. Les accidents domestiques seront-ils un jour déclarés grande cause nationale ?

Un enfant qui tombe d'un mur et se blesse profondément. Un quinquagénaire qui se coupe un doigt en bricolant. Une retraitée qui chute dans sa salle de bains et se brise le col du fémur... Les exemples ne manquent pas puisque 20 000 personnes victimes de ce type d'accidents décèdent chaque année. Autrement appelés Accidents de la Vie Courante, les accidents domestiques arrivent à la maison, dans le jardin, sur un trottoir ou même dans un magasin. En clair, il s'agit de tous les accidents qui surviennent hors du lieu de travail ou de la route. Le lieu de prédilection ? La cuisine, avec près d'un quart des cas.

• Les enfants et les seniors en première ligne

Entre 10 et 40 ans, le sport est l'une des causes les plus fréquentes d'accidents ; après 25 ans, le bricolage et les activités ménagères menacent également les populations masculines et féminines. Toutefois, ce sont bien les plus fragiles d'entre nous, enfants et personnes âgées, qui sont le plus touchés par les Accidents de la Vie Courante. Chez les tout-petits, ils représentent d'ailleurs la première cause de décès prématuré : chutes de la table à langer, étouffements pendant les jeux... Pour les plus âgés, les suffocations sont nombreuses : leur nombre a presque triplé depuis 30 ans. Les maladies du système nerveux, comme la démence ou les maladies vasculaires cérébrales, sont les principales raisons de cet accroissement.

Mais ce sont les chutes dues à la baisse de la vue ou à la perte d'équilibre, qui sont les principales causes d'accidents. Il faut dire que peu de personnes pensent à adapter l'habitat au vieillissement. Les conséquences ? De graves blessures comme les fractures, en particulier chez les femmes dont les os sont plus fragiles, ou encore les paralysies. Mais ne l'oublions pas, les Accidents de la Vie Courante entraînent aussi la mort. Tous âges confondus, les trois quarts des décès par chute sont survenus chez des personnes âgées de plus de 75 ans.

• S'informer pour prévenir

Préserver les personnes de tous les risques ? Impossible. Toutefois, il est tout à fait possible de les anticiper en les connaissant mieux. De simples règles élémentaires de prudence permettent de les éviter. Et il n'est jamais trop tard pour découvrir ces actions simples qui nous protègent, nous et notre entourage. La variété des outils de communication visant à prévenir les risques permet au public de trouver les bons conseils. L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a notamment édité un livret intitulé « Aménager votre maison pour éviter les chutes » réunissant une somme de mesures (www.inpes.sante.fr).

Le site www.stopauxaccidentsquotidiens.fr, initié par le secrétaire d'État chargé de la Consommation et de l'industrie en 2008, propose des informations de prévention adaptées aux jeunes, seniors ou à l'adulte. Détecter les matériels électriques dangereux, anticiper les problèmes liés au monoxyde de carbone... Le site Internet est riche en contenus textes et en vidéos. Il propose également des liens plus spécialisés selon les thématiques. Il fait notamment référence au site de l'Institut de prévention des accidents domestiques (IPAD)... Une nouvelle source d'informations à ne pas manquer.

- **La prévention, un acte gouvernemental ?**

Avec près de 20 000 décès par an, les accidents de la vie courante constituent un véritable fléau qui a de lourdes conséquences tant pour les individus touchés que pour leurs familles. Mais la collectivité est aussi concernée puisqu'elle doit en assurer le coût social. Près de 12 % des hospitalisations résultent d'un Accident de la Vie Courante ; soit 10 % des dépenses de santé.

Certes, de nombreuses actions sont menées par des organismes nationaux. Le risque d'accident de bicyclette ou de chute d'une table à langer ou d'une chaise haute est, par exemple, pris en compte par les normes de l'Association française de normalisation (Afnor). La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) réalise, de son côté, des contrôles lors des phases de fabrication, à l'importation ou à la distribution des produits. Elle vérifie, entre autres, les dispositifs de sécurité des échelles portables, escabeaux et marchepieds. Elle enquête aussi afin de vérifier la sécurité des mobiliers d'enfants : commodes, dispositifs à langer, lits superposés... Ses conclusions peuvent permettre le retrait d'articles du marché ou de saisir des produits reconnus non conformes et dangereux.

Mais ces actions sont-elles suffisantes pour faire reculer le nombre de victimes ? La vigilance est toujours de mise...

* Les chiffres cités dans cet article font référence à l'enquête EPAC 2007.

Source : <http://www.smatiss.fr/pratique-03-2010-1646>